



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médicaments

Question écrite n° 54626

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'approvisionnement des grossistes répartiteurs pharmaceutiques en vaccins. Le réseau national d'officines pharmaceutiques connaît depuis deux ans des difficultés d'approvisionnement en vaccins et notamment en DT-polio et Pentacoq. Cette situation est préjudiciable aux mesures de santé publique mises en oeuvre en ce domaine. La prophylaxie autant que la prévention sanitaire s'en trouvent perturbées. De nombreux responsables d'officines s'interrogent sur les raisons de ces difficultés d'approvisionnement, qui vont à l'encontre des politiques mises en oeuvre au niveau national. Il lui demande donc les raisons de ces difficultés et les mesures que son ministère entend prendre pour y pallier.

Texte de la réponse

Des difficultés d'approvisionnement concernant les vaccins Pentacoq, DT-polio et Monovax des laboratoires Aventis Pasteur MDS ont en effet été constatées. Face à cette situation de pénurie survenue au cours du printemps et de l'été 2000 et compte tenu des enjeux médicaux ainsi que de santé publique que représente la vaccination, notamment contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche et la tuberculose de primo-infection, des mesures ont été prises par les autorités sanitaires. Tout d'abord, il convient d'indiquer que les perturbations dans la mise à disposition des vaccins précités étaient dues d'une part à l'augmentation de la demande mondiale en vaccin poliomyélitique inactivé, faisant suite au remplacement du vaccin poliomyélitique oral par le vaccin poliomyélitique injectable dans le programme de vaccination de nombreux pays, et d'autre part au fait qu'un lot de vaccins diphtérie-tétanos-poliomyélite n'a pu être mis sur le marché suite à un problème lors de la fabrication. Les laboratoires Aventis Pasteur MDS ont en avril 2000 informé l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé de cette situation. Ils préoyaient alors un retour à une disponibilité des trois vaccins au cours de la première quinzaine de mai. Toutefois, du fait de la persistance des difficultés d'approvisionnement, l'Agence a été amenée dès le mois de juin à intervenir à plusieurs reprises auprès du laboratoire concerné, afin qu'une solution à la pénurie en vaccins soit trouvée le plus rapidement possible et pour lui demander, notamment, de tenir les autorités sanitaires périodiquement informées des mesures mises en oeuvre pour rétablir un approvisionnement normal. S'agissant de l'état actuel de la situation, au vu des informations dont dispose l'Agence, l'approvisionnement des officines de pharmacie apparaît être effectué normalement, même si des ruptures plus limitées ne peuvent être totalement exclues. En ce qui concerne la spécialité Monovax, vaccin dont la présentation sous forme d'applicateur pour multipuncture est uniquement disponible en France, la date de péremption extrêmement courte (28 jours) rend difficile la gestion du stock. Compte tenu des enjeux de santé publique susmentionnés, les autorités sanitaires assurent une surveillance attentive et permanente du marché.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54626

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6802

Réponse publiée le : 11 juin 2001, page 3399